



Bilan des réalisations municipales en 2015

Tous les détails en pages 4 et 5

3

Information générale

4

Bilan des réalisations 2015

7

Sécurité civile

9

Environnement

10

Événements et loisirs

*René
Fournier*

Maire
Ville de Carignan



*Lorraine
Moquin*

Conseillère
District 1



*Marcel
Synnott*

Conseiller
District 2



*André
Mylocopos*

Conseiller
District 3



*Danielle
Théorêt*

Conseillère
District 4



*Patrick
Marquès*

Conseiller
District 5



*Anne
Poussard*

Conseillère
District 6



MOT DU CONSEIL

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

En ce début d'année, nous vous offrons, à vous et à vos proches, nos vœux de paix et de bonheur pour 2016. Collectivement, nous nous souhaitons de poursuivre nos efforts en matière de protection de l'environnement et de développement durable, de maintenir notre implication sociale auprès des organisations communautaires et caritatives de la région et d'encourager l'adoption de saines habitudes de vie chez nos citoyens.

Le présent bulletin est l'occasion de dresser un bilan de nos réalisations municipales en 2015 et de tourner un regard vers la prochaine année. Vous constaterez, en pages 4 et 5, le nombre important d'actions entreprises par nos équipes afin d'assurer l'amélioration des services municipaux et de permettre l'essor de la communauté carignanoise.

Que l'on parle de famille, d'environnement ou de qualité de vie, les Carignanois peuvent être fiers de vivre ici. Le dernier sondage réalisé parmi les citoyens a en effet démontré que nous sommes satisfaits de la propreté de notre ville à 94 %, de l'information municipale transmise aux citoyens (bulletins, avis, site web, page Facebook, etc.) à 93 % et de la protection de l'environnement à 86 %. Aussi, l'étude a révélé que nous avons un profond attachement envers notre milieu de vie, car 89 % des répondants affirment qu'ils recommanderaient à un proche de venir s'installer à Carignan.

Cela dit, nous vous assurons que nous poursuivrons nos efforts pour récolter un bilan tout aussi positif en 2016.

Meilleures salutations,

Le Conseil



Direction artistique et textes : Éline Magnan - 450 658-1066
Conception graphique et impression : Les Publications Municipales - 1 877 553-1955

Infos municipales



SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du Conseil auront lieu le mardi 2 février et le mardi 1^{er} mars à la salle du Conseil (bâtiment situé derrière l'hôtel de ville). La population est attendue à 20 heures.

COLLECTES SPÉCIALES

Le gestionnaire des collectes d'ordures, de matières recyclables, de résidus verts et de déchets encombrants est la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu. Merci d'adresser vos demandes d'information et plaintes à l'Info-collectes au 1 844 722-INFO (4636).

Petits résidus de construction : Les résidus issus de rénovations mineures (poussière, débris légers, plâtre) peuvent être ramassés lors de la collecte des déchets. Ils doivent être mis en boîte ou déposés dans des contenants admissibles, sans excéder le poids maximal de 25 kg (55 lb) par contenant. Les débris peuvent également être attachés en petits paquets ficelés bien serrés. Aucun débris ne sera ramassé s'il présente des clous, des vis ou un danger apparent. La grandeur maximale des paquets de débris est de 1 mètre (3 pieds) et de 2 X 4 pieds pour les panneaux (quantité à respecter).

Déchets encombrants : Tous les jeudis des collectes d'ordures régulières, soit les 4 et 18 février et les 3-17 et 31 mars. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Aux sources du Bassin de Chambly* (450 658-1568, 1369, avenue de Bourgogne à Chambly) accepte les dépôts. *Meublétout* (450 464-7888) offre un service de cueillette à la maison.

FINANCES

Les comptes de taxes seront postés au mois de février. Le premier versement de l'année 2016 est prévu le **mercredi 2 mars**. Les modalités de paiement sont les suivantes :



- **Service de paiement électronique** des institutions financières participantes;
- **Chèques postdatés** par la poste ou au comptoir de l'hôtel de ville (2555, chemin Bellevue);
- **Argent comptant** au comptoir de l'hôtel de ville.

RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Veuillez noter que le nouveau rôle et la matrice graphique informatisés sont accessibles sur le site web de la Ville au www.villedecarignan.org. Il vous est donc possible de les consulter à domicile, **24 heures sur 24/7 jours sur 7**, à partir de tout équipement électronique doté d'un accès à Internet.

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Six (6) patinoires extérieures sont accessibles aux Carignanois(es) cet hiver, tous les jours de la semaine. Veuillez toutefois prendre note qu'en cas de temps doux, certaines patinoires pourraient fermer temporairement.

- **Patinoires avec éclairage :** Parcs Genest, Henriette, Forget et du Domaine;
- **Les chenaux glacés de l'île aux Lièvres;**
- **Patinoire du parc Jacques-Rousseau** (réservée aux résidents de Carignan sur le Golf et de Saint-Bruno-de-Montarville).

INSCRIPTION AUX ÉCOLES PRIMAIRES



Votre enfant ira au préscolaire en septembre 2016? N'oubliez pas de l'inscrire lors de la **période d'inscription du lundi 1^{er} février au vendredi 12 février**. Les

inscriptions se feront à l'école du Parchemin, située au 1800, rue Gilbert-Martel (capacité d'accueil de 300 élèves) et à l'école Carignan-Salières, sise au 1551, rue de l'École (capacité d'accueil de 600 élèves), de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.



Infos municipales

Les parents d'un nouvel élève doivent se présenter à leur école de secteur avec **l'original du certificat de naissance ainsi qu'une preuve de résidence récente** (compte de taxes, Hydro, Vidéotron, Bell, etc.). Le permis de conduire n'est plus considéré comme une preuve de résidence. Pour un nouvel élève s'inscrivant au primaire, les parents doivent également présenter une copie du dernier bulletin scolaire.

Source : Commission scolaire des Patriotes

SERVICES SANITAIRES D'ÉGOUT

Protection des étangs aérés

La Ville de Carignan invite les citoyens à porter une attention particulière à la protection de nos services sanitaires. **Les condoms, serviettes hygiéniques, tampons et la soie dentaire ne doivent pas être jetés dans les cuvettes de vos résidences.** Ceux-ci

s'agglomèrent dans les bassins aérés, se prennent dans les aérateurs et nuisent à leur bon fonctionnement. Merci de votre collaboration!



FACEBOOK

Vous souhaitez être avisés rapidement de la tenue d'un événement, d'un avis d'ébullition, d'une fermeture de rue ou d'une alerte météorologique?

Suivez notre page Facebook officielle à facebook.com/villedecarignan et soyez informés de toutes les nouvelles importantes liées à votre municipalité. Soyez également au courant des séances d'information, des nouveautés, des offres d'emploi, des concours et des activités.



Bilan des réalisations municipales en 2015

Développement commercial et industriel

- **Faubourg Carignan (commerces)**
Secteur de la route 112
 - Décontamination du terrain de l'ancien marché aux puces
 - Prolongement des services d'eau potable et d'égout sanitaire et reconstruction de l'égout pluvial (900 m)
- **Parc industriel – Secteur de l'A-10**
 - Mandat pour expertises économique et agronomique

Environnement

- **Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels**
 - Sensibilisation aux propriétaires de milieux naturels d'intérêt
 - Modification du plan en fonction des demandes du ministère de l'Environnement et intégration dans le plan d'urbanisme
- **Berges et bandes riveraines**
 - Sensibilisation et protection des habitats de la faune et de la flore



Plantation et revitalisation

- Restauration du ruisseau Massé (plantation de 240 arbres et 5 710 arbustes)
- Distribution gratuite aux citoyens de différentes essences d'arbres
- Paysagement du secteur de la carrière et de l'école Carignan-Salières



Agrile du frêne

- Adoption d'un règlement et d'un plan d'action contre l'agrile du frêne
- Dépistage et abattage de frênes morts ou malades sur le domaine public
- Inventaire des frênes et accompagnement des citoyens sur les terrains privés
- Participation au programme de valorisation du bois atteint par l'agrile du frêne

Offre de subventions en échange d'écogestes

Travaux publics et infrastructures

- **Entretien :**
 - Parcs
 - Équipement municipal
 - Signalisation routière

Bilan des réalisations municipales en 2015



- o Pavage
- o Déneigement et déglacage du réseau routier
- o Rechargement d'accotement en asphalte
- o Traitement et distribution de l'eau potable
- o Transport et traitement des eaux usées
- **Construction d'infrastructures de surface :**
 - o Boul. Désourdy, rues Henri-Bisaillon, Jeanne-Richer et Léonard-Tresny
 - o Ch. Bellevue et ch. Bellerive (pavage)
 - o Parcs Forget et des Peupliers (éclairage)
- **Parc Rémy-Nolet sur l'île Demers**
- **Démolition du pont du Moulin pour assurer la sécurité**
- **Acquisition d'une pelle hydraulique et d'un camion de service pour réparation des infrastructures sur les réseaux aqueduc et égout**
- **Acquisition d'afficheurs de vitesse supplémentaires et analyseurs de trafic**
- **Peinture de la passerelle cyclable menant à l'île au Foin**



- **Transformation du centre communautaire en salle du Conseil**

Urbanisme et aménagement du territoire

- Mise à jour du plan et des règlements d'urbanisme en conformité avec le PMAD et le Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C.

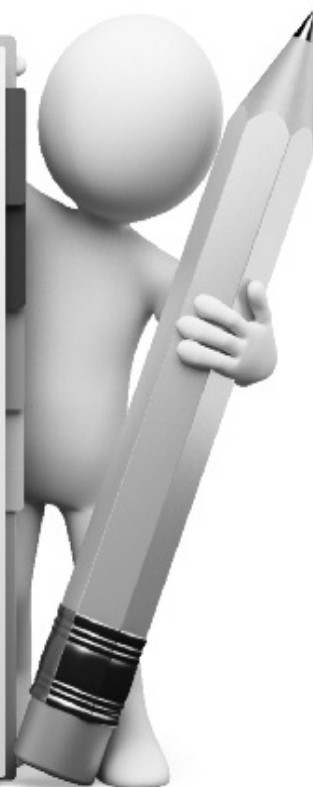
Service du loisir et de la communauté

- Tournage de La Petite Séduction
- Croque-livres (jeunesse)
- Festivités du 350^e de l'arrivée du régiment Carignan-Salières et du 50^e de la nomination de la ville
- Acoustique au Centre multifonctionnel
- Cloison mobile au Centre multifonctionnel pour permettre la tenue d'événements de petite envergure ou la tenue de deux événements en même temps
- Ratification de l'entente intermunicipale avec Chambly dans le dossier du hockey mineur
- Camps de jour
- Planification et vision stratégique 2015-2020



PROJETS À VENIR (2016 - ...)

- Entrée en vigueur du plan et des nouveaux règlements d'urbanisme
- Mise en chantier ou poursuite des projets de développement :
 - o Carignan sur le Golf (projet Riviera)
 - o Secteur de l'école Carignan-Salières
 - o Secteur de l'école du Parchemin
 - o Centre de l'île aux Lièvres
- Poursuite des démarches pour implanter un parc industriel près de l'A-10
- Poursuite des démarches et construction du Faubourg Carignan (secteur commercial) sur la route 112
- Stationnement incitatif sur la route 112 pour améliorer l'accès au transport en commun
- Prolongement des liens cyclables
- Construction de la halte belvédère sur l'île Goyer
- Acquisition de machinerie, véhicules et outils spécialisés
- Pavage majeur sur le chemin Bellerive
- Collectrice pour relier le secteur Centre à la route 112
- Parcs dans les nouveaux quartiers de développement
- Poursuite des mises à jour de la cartographie des zones inondables
- Plan de conservation et de protection des milieux naturels
 - o Acquisition et mise en valeur de milieux naturels d'intérêt
 - o Création d'une fondation pour les milieux naturels d'intérêt
- Plan de réduction des GES
- Collecte pour les matières organiques (organibac)
- Plantation pour le remplacement des frênes abattus (agrile du frêne)
- Panneau d'entrée de ville
- Migration du site web vers une plateforme plus performante
- Théâtre jeunesse
- Bibliothèques itinérantes (boîtes de livres)





Règlementation municipale

TERRAINS PRIVÉS ET CIRCULATION DES VTT ET MOTONEIGES

Règlement no 253



La circulation des véhicules routiers, véhicules tout-terrain, véhicules hors route ainsi que les motoneiges est **prohibée sur les terrains privés**, dans les parcs publics, passages, passerelles publiques, pistes cyclables,

terrains de récréation et terrains de jeux situés dans les limites de Carignan. **Le centre de l'île au Foin, par exemple, est une propriété privée et il est interdit d'y circuler.**

Les amateurs de véhicules hors route sont fortement invités à respecter la propriété privée en ne circulant que sur les pistes balisées.

Quiconque contrevient à cette disposition du règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 200 \$ à 1 000 \$ pour une première infraction et d'une amende de 400 \$ à 2 000 \$ pour toute récidive commise dans les deux ans de la déclaration ou de la reconnaissance de culpabilité de la personne pour une infraction à la même disposition.

DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE



Recommandation municipale

S'il y a une borne d'incendie sur votre terrain, il est important de ne **pas déposer de neige autour de cette borne dans un périmètre d'un (1) mètre** et de toujours laisser libre accès à celle-ci. Les bornes d'incendie assurent la sécurité de tous.



NUISANCES ET NEIGE

Règlement no 434

Commets une nuisance quiconque pousse, dépose ou jette de la neige ou de la glace sur une propriété ou voie de circulation publique.



Nonobstant ce qui précède, n'est pas interdit le fait de dégager le remblai de neige devant une entrée charretière ou piétonnière pour donner accès à une propriété privée lorsque toutes et chacune des conditions suivantes sont respectées :

- Seule la neige constituant le remblai est ainsi déplacée;
- La neige est déplacée à plus de cinq (5) mètres de toute intersection;
- La neige demeure du même côté de la voie de circulation;
- La neige ne gêne pas la circulation des piétons ou des véhicules.

Toute personne qui souille la propriété publique doit effectuer le nettoyage de façon à **remettre la propriété dans l'état où elle était avant qu'elle ne soit ainsi souillée.**

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

Règlement de zonage no 243

Tout bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur d'un mètre vingt (1.20 m). L'entreposage du bois ne doit obstruer aucune fenêtre, porte, issue et doit se faire uniquement dans la cour latérale ou arrière.

*Art. 59 : exception pour les commerces.



***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**



INONDATIONS

Les inondations peuvent se produire en toute saison. À Carignan, il n'est pas rare qu'elles surviennent au mois de mars lors de la fonte des neiges et des fortes pluies, particulièrement quand le sol est encore gelé. Ces crues soudaines laissent souvent très peu de temps de réaction, ce qui dénote l'importance de s'informer avant qu'une telle catastrophe se produise.

Que faire à titre préventif?

La Ville invite la population qui est touchée par les inondations saisonnières à limiter les dégâts et les inconvénients en accomplissant certaines actions au préalable :

- Calfeutrez le pourtour de vos fenêtres au sous-sol et le bas de vos portes au rez-de-chaussée;
- Assurez-vous que les descentes pluviales rejettent l'eau à une distance suffisante des fondations de votre maison pour qu'elle s'écoule dans la direction opposée à celle-ci;
- Vous pourriez également équiper votre demeure d'une pompe de puisard et d'un drain de plancher à clapet anti-retour.



Que faire en cas d'alerte d'inondation?

- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée;
- Bouchez le drain au sous-sol;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a déjà commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant;
- Suivez l'évolution de la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet. Respectez les consignes de sécurité transmises par la Ville.

Que faire pendant l'inondation?

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez certains articles essentiels comme des vêtements chauds et, s'il pleut, des imperméables;
- Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner si le moteur cale à cause de l'eau;



- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement désigné par la Ville.

Que faire après que l'eau se soit retirée?

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant;
- Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage;
- Communiquez avec la municipalité pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable. En cas de doute, faites-la bouillir une minute. Si votre eau potable provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer;
- Nettoyez les pièces contaminées par l'inondation : retirez l'eau et jetez tous les matériaux absorbants, comme le placoplâtre, la laine minérale, les tapis, le bois pressé, etc.;
- Jetez tous les aliments, périssables ou non, et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau;
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés;
- Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez un médecin sans tarder ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de votre territoire;
- Dressez un inventaire des dommages causés par l'eau à votre propriété, avec photos ou bandes vidéo à l'appui. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.



Source : Sécurité publique du Québec
www.securitepublique.gouv.qc.ca

Pour plus d'information, nous vous invitons à télécharger les documents suivants sur le site web de la Ville au www.villedecarignan.org à la rubrique **Mesures d'urgence** :

- Guide de préparation aux urgences;
- Habiter dans les zones exposées aux glissements de terrain;
- En situation d'urgence, savez-vous quoi faire?
- Que faire après des inondations?



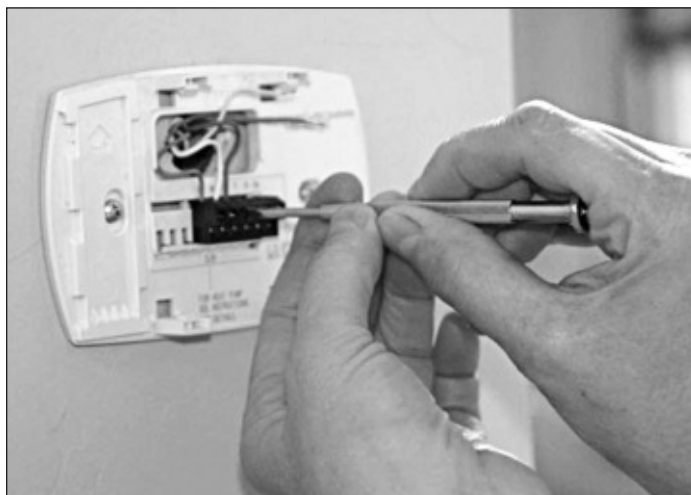
Sécurité incendie

THERMOSTATS ET FEU

Pour éviter qu'un thermostat surchauffe, il est important de choisir un thermostat qui n'est pas inférieur à la puissance (watts) de toutes les plinthes du même circuit.

Installation

Même si les thermostats pour 120/240 volts sont faciles à installer grâce au raccordement à 2 fils non polarisés (thermostats à Triac) et au code de couleurs des fils (thermostats à 4 fils), il est fortement recommandé de confier l'installation à un professionnel afin que tout soit correctement raccordé.



Comment puis-je savoir si un thermostat est compatible avec mon système de chauffage?

Une plinthe ne doit jamais posséder une puissance supérieure à celle qui est tolérée par le thermostat. Il est possible de contrôler plusieurs plinthes avec un seul thermostat si les puissances additionnées de toutes les plinthes ne sont pas supérieures à ce que peut supporter le thermostat.

Source : Service de sécurité incendie de Chambly et CMEQ

AVEZ-VOUS UN PROBLÈME DE FUMÉE DE BOIS?

Saviez-vous que la fumée du bois est composée de plus de 100 produits toxiques différents, dont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV), les particules fines (PM_{2,5}) et le monoxyde de carbone (CO) ?

En fait, sur une base annuelle au Québec, le chauffage au bois contribue à 46 % des émissions des PM_{2,5}



provenant de sources humaines (industrie, transport, etc.). Ces particules ont la capacité de pénétrer profondément dans les poumons. Les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires, de même que les enfants et les personnes âgées, sont vulnérables à la présence de ces contaminants dans l'air.

Voici quelques trucs pour réduire la quantité de fumée provenant de votre appareil :

- Ne laissez pas dormir le feu et ne fermez pas les registres d'air;
- Utilisez votre poêle à bois ou votre foyer seulement lorsque nécessaire;
- Informez-vous des conditions de smog hivernal et respectez les avis de restriction relatifs au chauffage au bois;
- Faites un petit feu de flammes vives;
- Brûlez du bois sec et propre seulement. Ne faites pas brûler les ordures, le plastique, le papier glacé, le carton, le bois vert ou humide, le bois peint ou teint et du contreplaqué;
- Rangez votre bois dans un environnement sec;
- Si vous devez chauffer au bois, remplacez votre appareil par un poêle certifié EPA;
- Si possible, changez pour un autre type de chauffage que le chauffage au bois;
- Munissez-vous d'un détecteur de monoxyde de carbone. Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme pendant votre sommeil.

Source : Gouvernement du Canada



DURÉE DE VIE DES DÉCHETS DANS LA NATURE

Jeter ses déchets dans la nature n'est pas sans conséquences...



Voici la durée de vie « naturelle », c'est-à-dire jusqu'à la dégradation complète dans la nature, sans intervention extérieure, d'une sélection d'objets et de produits à usage fréquent.

Déchets « biodégradables » :

- Papier hygiénique : 2 semaines à 1 mois
- Coeur de pomme : 1 à 5 mois
- Mouchoir en papier : 3 mois
- Papier journal : 3 à 12 mois

Déchets se dégradant entre 1 à 10 ans :

- Mégot de cigarette : de 1 à 2 ans (1 seul mégot pollue 500 litres d'eau et 1 m³ de neige)
- Filtre de cigarette : 1 à 5 ans
- Gant ou chaussette en laine : 1 an
- Papier d'emballage bonbon : 5 ans
- Huile de vidange : 5 à 10

Déchets se dégradant entre 10 ans à 1000 ans :

- Canette de boisson gazeuse : de 10 à 100 ans
- Pneu : 100 ans
- Cartouche d'encre : 400 à 1000 ans
- Boîte de conserve : 50 ans
- Récipient en polystyrène : 50 ans
- Serviette ou tampon hygiénique : 400 à 450 ans
- Sac en plastique : 450 ans
- Couche jetable : 400 à 450 ans

Source : ConsoGlobe



**Une couche jetable
peut prendre jusqu'à
450 ans avant de
se dégrader!**

REVALORISATION DU BOIS (FRÊNE)

Carignan amasse les résidus de frêne, les classe et les entrepose pour en assurer le transport vers une usine de valorisation du bois

La Ville de Carignan est l'une des deux premières villes à participer au programme *On Frêne!* qui vise la valorisation du bois abattu afin de lui donner une seconde vie (sciage de planches et panneaux, pâtes et papiers, cogénération, compostage), le tout dans le respect des exigences phytosanitaires liées à la lutte contre la propagation de l'insecte.

Pour assurer un transport vers une usine de valorisation du bois dans le cadre du programme *On Frêne!*, la Ville doit recueillir un volume minimal de résidus de frênes. **Elle invite les citoyens à l'aider à garnir son dépôt, sis au 2555-B, chemin Bellevue, entre le 15 octobre 2015 et le 15 mars 2016 sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville uniquement.** Une classification du bois doit être effectuée par des professionnels sur le site de dépôt avant tout transport.

Tableau de transformation

Produits transformés	Volume requis	Considérations en qualité
Planches	35 à 50 billots	Bille droite et sans pourriture, 2 faces claires de nœuds, branches rasées au tronc
Pâtes / papiers	35 à 50 billots	Bille droite, bois sain, branches rasées au tronc
Panneaux	30 tonnes	Sans bois mou et contaminants
Copeaux (cogénération)	30 tonnes	Sans contaminants
Copeaux (compostage)	30 tonnes	Peu de contraintes

Programme *On Frêne!*

Carignan est fière de sa participation au projet-pilote *On Frêne!* et reconnaît que **le bois est une ressource écologique réutilisable** qui mérite d'être transformée selon la meilleure voie de valorisation possible.

Pour le moment, la plupart des résidus de bois des arbres infestés sont transportés et utilisés comme bois de chauffage, ce qui entraîne la propagation de l'insecte, ou réduits en copeaux de bois, un produit transformé à faible valeur ajoutée. Le bois est pourtant une ressource écologique réutilisable qui peut être transformée à plusieurs reprises, créant ainsi un effet multiplicateur au sein de l'économie.

Le programme On Frêne! est né du partenariat entre le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et du Jour de la Terre Québec avec la collaboration de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).



Événements

PLAISIRS D'HIVER

Redécouvrez le plaisir de jouer dehors en participant à l'événement Plaisirs d'hiver. Café, chocolat chaud et beignes seront servis sur place. Animation extérieure pour toute la famille (jeux gonflables, etc.). Habillez-vous chaudement!

Quand : Dimanche 31 janvier

Heures : 12 h 30 à 16 h 30

Lieu : Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École)

Ateliers d'initiation au ski de fond :

- 3 à 5 ans de 12 h 30 à 13 h 15 (accompagné d'un adulte)
- 6 à 8 ans de 13 h 30 à 14 h 30 (accompagné d'un adulte)
- 9 à 12 ans de 14 h 30 à 15 h 30



L'activité est gratuite. Information au 450 658-1066 poste 6. Inscription obligatoire par téléphone ou en ligne au www.villedecarignan.org. En cas de pluie ou de froid intense, l'événement sera annulé.

HEURES DU CONTE

Cet hiver, les tout-petits et leur famille sont invités à assister à des **Heures du conte** toutes spéciales! Des personnages loufoques et attachants viendront raconter des histoires plus merveilleuses les unes que les autres, parfois drôles, parfois effrayantes, mais toujours débordantes d'imagination. Décors, musique et déguisements seront au rendez-vous pour rendre l'expérience encore plus réelle.



Samedi 13 février : « Un amour de Grenouille » et « La surprise de Valentine »

Samedi 12 mars : « Le petit monstre chocolaté »

Les **Heures du conte** sont tenues au Centre multifonctionnel de 10 h à 11 h. L'activité est gratuite.

Information au 450 658-1066 poste 6 (Loisirs). Inscription par téléphone ou en ligne au www.villedecarignan.org.

CONCOURS SAINT-VALENTIN

Composez un court poème d'amour et courez la chance de gagner une paire de boucles d'oreille en argent faites à la main et créées par la joaillière carignanoise Carine Plomteux. Choisissez une paire pour vous-même ou pour offrir à votre douce moitié parmi toutes les boucles d'oreilles.

Procédure :

1. Rédigez un poème d'amour (de 2 à 6 strophes);
2. Envoyez votre poème par courriel à loisirs@villedecarignan.org ou par la poste à :

Ville de Carignan / Service des loisirs
2555, chemin Bellevue
Carignan (QC) J3L 6G8

Règlements :

1. Date limite pour la réception des poèmes : le lundi 15 février à 9 h;
2. Le tirage sera fait parmi tous les participants le 15 février;
3. Attention, nous nous réservons le droit d'exclure du tirage tout poème dont le contenu est jugé non pertinent ou contraire aux règles d'éthique. De la même façon, tout plagiat d'un poème déjà existant ne sera pas toléré.

Le gagnant ou la gagnante sera dévoilé(e) sur la page officielle Facebook et sur le site internet de la Ville. Le poème gagnant y sera également diffusé.



Événements



RELÂCHE SCOLAIRE DU 29 FÉVRIER AU 4 MARS

Carignan organise des activités dans le cadre de la *Relâche scolaire 2016*. La programmation et le formulaire d'inscription ont été (ou seront très bientôt) distribués dans les classes des écoles du Parchemin, Carignan-Salières et Jacques-De Chambly. La période d'inscription se terminera le 23 février. Priorité aux premiers arrivés. *Si vous n'avez pas reçu la documentation, il vous est possible de la télécharger au www.villedecarignan.org.



FÊTE DE PÂQUES

Dégustation de tire d'érable et atelier de cuisine pour célébrer la fête de Pâques!

Quand : Samedi 26 mars

Heures : 13 h à 16 h

Lieu : Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École)

- Atelier sur la **transformation du sirop d'érable** et dégustation de tire d'érable. Ambiance festive avec musique traditionnelle!



- Atelier sur la **préparation d'un gâteau au chocolat dans une tasse**. Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Allergies? Informez-vous des ingrédients utilisés.



- Jeux gonflables et maquilleuse sur place.
- Jeannot le lapin de Pâques sera présent!

Les ateliers s'adressent aux jeunes de tous les âges (6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte). Les activités sont gratuites. Information au 450 658-1066 poste 6 (Loisirs). La fête aura lieu beau temps, mauvais temps.

DÉFI SANTÉ DU 31 MARS AU 11 MAI

Pour améliorer ses habitudes de vie!

Le *Défi Santé* vise l'atteinte de 3 objectifs, en solo, en famille ou en équipe, pendant 6 semaines, du 31 mars au 11 mai.



Objectif 5 *Mangez mieux*

Manger au moins 5 portions de fruits et légumes par jour.



Objectif 30 *Bougez plus*

Bouger au moins 30 minutes par jour. Et pour les jeunes, c'est au moins 60!



Objectif Équilibre *Visez l'équilibre*

Dormir mieux et gérer son stress pour avoir un meilleur équilibre de vie.

Le *Défi Santé*, c'est aussi :

- apprendre à organiser ses repas pour manger mieux;
- trouver une façon de bouger plus;
- s'arrêter un moment pour prendre soin de soi.

Inscrivez-vous en ligne au www.defisante.ca à partir du 1^{er} mars. Prix à remporter.





Loisirs

BADMINTON LIBRE

Trois (3) terrains de badminton simple et double sont désormais à la disposition des citoyens. Les jours et heures d'accessibilité sont les mercredis entre 20 h 15 et 22 h 15, les jeudis entre 18 h 30 et 21 h 30 et les samedis entre 14 h et 16 h à compter du 6 février. Les terrains sont situés au gymnase de l'école primaire Carignan-Salières (1551, rue de l'École).

Réservation : Les terrains doivent être réservés par téléphone au 450 658-1066 poste 6. Les réservations doivent être effectuées au plus tard à midi le jour de l'activité ou le vendredi avant midi pour les séances du samedi.

Coûts : 10 \$ par heure pour les résidents. Une preuve de résidence sera demandée à au moins un joueur par terrain. 15 \$ par heure pour les non-résidents. Paiement sur place en argent comptant seulement (montant exact) avant de débiter la partie.



COURS DE MUSIQUE

Cours privés de piano, guitare, chant, accordéon ou violon

Cours privés pour débutants, intermédiaires ou avancés adaptés au rythme de

l'étudiant. Répertoires classique et populaire. Concours, concerts, examens, classes de maître.

Éveil musical pour les 3 à 4 ans

Cours de groupe pour les enfants de 3 à 4 ans d'une durée de 2 heures par semaine. Exploration de l'univers



musical. Initiation à la musique pour préparer l'enfant à l'apprentissage d'un instrument. Concert de fin d'année.

Informations : Catherine Tardif au 514 730-2812 ou www.laclefdessons.com. L'école de musique est située au 1858, rue Gertrude à Carignan.

BASEBALL

Les inscriptions pour la saison 2016 de l'Association de baseball amateur de Chambly auront lieu les 20 et 21 février au Sports Experts de Chambly entre 10 h et 15 h.

Les catégories pour la saison 2016 seront les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Rallye Cap	2011-2012
Novice	2009-2010
Atome	2007-2008
Moustique	2005-2006
Pee Wee	2003-2004
Bantam	2001-2002
Midget	1998-1999-2000



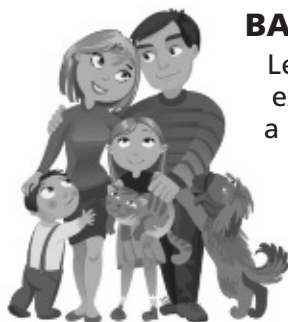
Pour plus d'information sur les horaires, les coûts et autres activités, consultez la page Facebook ou le site web www.baseballamateurdechambly.com. Information : Steve Valois, 438-393-8141 ou abac.gestion@gmail.com.



REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENCE

Il est possible de vous faire rembourser une partie des frais de non-résidence pour les activités sportives qui ne sont pas offertes à Carignan. Pour plus d'information, visitez le www.villedecarignan.org.

Vie communautaire



BAZAR FAMILIAL

Le Bazar familial de Chambly existe depuis septembre 2013 et a permis de remettre plus de 7 000 \$ à des organismes du milieu venant en aide à des familles dans le besoin et avec de jeunes enfants. En octobre dernier, c'est à la hauteur de 2 150 \$ que vous avez contribué à la Banque de soutien du Projet GrandiOse.

Dans le but d'améliorer votre expérience lors de nos événements et d'amasser plus de fonds pour les enfants de la région, les membres du comité organisateur du Bazar familial demandent aux participants (acheteurs, vendeurs, bénévoles) du dernier événement présenté en octobre 2015 de remplir un très court sondage. Pour ce faire, vous n'avez qu'à vous rendre sur notre page Facebook à facebook.com/BazarFamilialDeChambly ou nous envoyer un courriel à bazarfamilialchambly@gmail.com pour recevoir le lien.

Prochains Bazars

Le samedi 2 avril de 12 h à 17 h et le dimanche 3 avril de 9 h à 12 h à l'École secondaire de Chambly. Coût d'entrée : 1 \$

Source : Bazar familial de Chambly
bazarfamilialchambly@gmail.com

AUX SOURCES DU BASSIN DE CHAMBLY

L'organisme aide, soutient et accompagne les familles et individus du bassin de Chambly dans le besoin, dans la perspective du développement de l'autonomie en matière de sécurité alimentaire et matérielle.



Soutien alimentaire

Pour une aide alimentaire à court, moyen ou long terme, communiquez avec notre organisme afin d'obtenir un rendez-vous avec notre intervenante. Nous vous recevrons dans la dignité et vous offrirons un soutien adapté à vos besoins.

Frîperie et cie

Notre magasin d'économies est ouvert à toute la population et offre une multitude d'occasions

d'économiser. Venez faire des découvertes extraordinaires (vêtements, articles de maison, meubles, etc.). **Prenez bonne note que nous n'offrons plus le service de cueillette de meubles et qu'à compter du 1^{er} avril 2016, nous ne vendrons plus de meubles.**

Dons

Afin de minimiser le risque de vol, de pillage et de pertes dues à la météo, il est préférable d'apporter vos dons durant les heures d'ouverture du magasin. Tout ce qui est endommagé, brisé, non complet, non fonctionnel ou malpropre n'est pas utile à notre financement et occasionne une surcharge de travail à nos bénévoles. Merci de votre compréhension!

Source : Aux sources du Bassin de Chambly
1369, avenue Bourgogne à Chambly
info@as-bc.org • 450 658-1568

SALON DES FAMILLES DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU



Le Salon des familles de la Vallée-du-Richelieu est l'occasion par excellence pour découvrir 60 exposants de la région qui proposent des biens et services en matière d'éducation, de santé, de loisirs, et plus encore! C'est également le moment de faire des trouvailles auprès des 60 vendeurs du bazar familial.

Pour du plaisir en famille, ne manquez pas les ateliers de notre porte-parole Gustave et compagnie, le spectacle, les différentes animations et les jeux. Service de ravitaillement, coin réservé à l'allaitement et vestiaire sur place. Salle d'exposition et bazar familial pour les familles ayant des enfants âgés entre 0 et 12 ans.

Le Salon des familles sera tenu à l'École secondaire Ozias-Leduc (525, rue Jolliet à Mont-Saint-Hilaire) le **dimanche 20 mars de 9 h à 15 h**. Programmation complète et informations au www.salondesfamilles.ca.



Source : Centre périnatal Le Berceau
733, rue Laurier à Beloeil
www.leberceau.org • 450 446-7760



Vie communautaire

AINSI SOIT-ELLE

Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alternative à l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le respect et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.

Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, de prêt de livres, des conférences, des ateliers de formation, etc. Le Centre est là pour supporter les femmes des municipalités environnantes qui vivent ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales.

Inscription obligatoire au 450 447-3576.

Consultez notre programmation en ligne ou rencontrez-nous sur place le lundi de 8 h 30 à 16 h 30, le mardi de 13 h à 16 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 16 h 30 et le jeudi de 8 h 30 à 16 h 30.

Source : Ainsi soit-elle
646, rue Saint-René à Chambly
www.ainsisoitelle.org
450 447-3576



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE

La Société d'Horticulture et d'Écologie de Chambly, Richelieu et Carignan est un organisme qui s'adresse à tous les amoureux de l'horticulture. Les activités de la Société permettent d'approfondir vos connaissances et d'échanger avec d'autres passionnés d'horticulture.



Pour de plus amples informations sur la programmation de la Société et pour être informés des ressources en horticulture, consultez notre site www.shecrc.com. Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook au www.facebook/shecrc.

Mardi 9 février

Les oiseaux et l'amour

Conférencier : Jean Léveillé

Mardi 8 mars

Les annuelles gagnantes

Conférencière : Joëlle Venne

Les conférences ont lieu à l'École secondaire de Chambly (535, boul. Brassard, Chambly). Membre : gratuit. Non membre : 10 \$.

Source : Société d'horticulture et d'écologie
Chambly-Richelieu-Carignan
www.shecrc.info • 450 658-7178



AFEAS

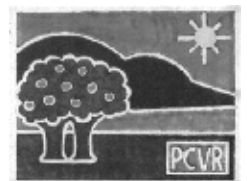
L'Afeas est née de la fusion de deux organismes féminins, les Cercles d'économie domestique (CED) et l'Union catholique des femmes rurales (l'UCFR). L'association encourage le débat et aide les femmes à jouer leur rôle de citoyenne. Conférences et rencontres permettent de s'initier aux droits et responsabilités des femmes, afin de réaliser des actions en vue d'un changement social.

Le 18 février à 19 heures, l'Afeas propose une conférence concernant le **préarrangement funéraire**. La conférence sera présentée par M. Desnoyers au Salon funéraire situé au 1981, boulevard de Périgny à Chambly. Bienvenue à toutes et à tous!

Source : Louise Savoie
Afeas locale Chambly-Carignan
www.afeas.qc.ca • 450 715-1105

PARRAINAGE CIVIQUE

Trois (3) heures par mois de votre temps peuvent faire toute la différence dans la vie de quelqu'un. Depuis plus de 30 ans, l'organisme favorise l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale en créant un lien d'entraide avec des citoyens bénévoles appelés



Vie communautaire



parrains ou marraines civiques. Les jumelages sont personnalisés et réalisés en tenant compte des intérêts et des disponibilités de chacun. Faites la différence dans la vie de personnes différentes. S'impliquer au PCVR, c'est du donnant donnant!

Source : Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
551, boul. Sir-Wilfrid-Laurier à Beloeil
www.pcvr.ca • info@pcvr.ca • 1 877 464-7287

TRANSPORT EN COMMUN

Conseil intermunicipal de transport (CIT) Chambly-Richelieu-Carignan



La CIT est un organisme public de transport en commun dont le rôle est de desservir le transport en

commun pour la population des trois municipalités de son territoire. Une ligne d'autobus assure une liaison avec Montréal en moins de 35 minutes grâce à la voie réservée sur le pont Champlain. Le CIT assure également une liaison avec des villes telles que Longueuil et Saint-Jean-sur-Richelieu. Information : 514 877-6003 ou www.citrc.ca.

Tarifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 :

CIT	Forfait mensuel Mtl et Longueuil : 127.50 \$ (tarif ordinaire) ou 77 \$ (tarif réduit)
TRAM	Forfait mensuel : 164 \$ (tarif ordinaire), 131 \$ (tarif étudiant) ou 98.50 \$ (tarif réduit)

Taxibus à Carignan

Le service de Taxibus est un service qui fonctionne au même titre que celui de l'autobus. Il permet aux usagers du secteur couvert par ce service de correspondre avec les circuits locaux et express du réseau, et ce, aux points de correspondance inscrits à l'horaire.

Service de taxibus sur réservation seulement : 450 460-2000. Horaire et tarifs à www.monblus.ca.

- T1 Secteur Lareau-Bouthillier
- T2 Secteurs Hôtel de ville et rue Bachand
- T3 Secteur île Goyer
- T4 Secteurs île Demers et île aux Lièvres
- T5 Secteurs Bellerive, Gilbert-Martel, Henriette



Une solution adaptée à vos déplacements

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER AU **450 460-2000**

BOTTIN DES AÎNÉS

CLSC du Richelieu	450 658-7561
CSSS Haut-Richelieu	450 359-5000
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées	514 935-1551
FADOQ du bassin de Chambly	450 447-5550
Centre communautaire l'Entraide Plus	450 658-4469
Centre d'écoute Montérégie	450 658-8509
Maison de la famille Vallée-du-Richelieu – Pavillon des aînés	450 446-0852
Société Alzheimer du Haut-Richelieu	450 347-5500
Aîné411 – Réseau Hébergement Québec	1 888 542-8802

Centre de bénévolat Rive-Sud	450 658-4325
Bien chez soi – Aide et soins à domicile	1 866 636-2439
Action – Services aux aidants de parents âgés	450 928-0776
Association des familles en soutien aux aînés de Saint-Hubert	450 465-2520
Prévention du suicide	450 348-6300
Signalement d'une personne isolée	450 658-7561

1-888-489-ABUS (2287)
N'hésitez pas à dénoncer la
maltraitance d'une personne âgée

Famille et Aînés
Québec

FÊTE DE PÂQUES

Sirop d'érable et chocolat en vedette le 26 mars de 13 h à 16 h au Centre multifonctionnel
Dégustation de sirop d'érable, atelier sur la transformation du sirop d'érable, atelier sur la préparation d'un gâteau au chocolat dans une tasse, jeux gonflables, présence de Jeannot le lapin de Pâques, musique et ambiance festives, etc.

Participez nombreux!



RELÂCHE SCOLAIRE!

Inscrivez votre enfant à notre semaine d'activités dans le cadre de la relâche scolaire du 29 février au 4 mars.



Ville de Carignan



Conseil

450 658-1066 poste 4



Finances

450 658-1066 poste 3



Greffe

450 658-1066 poste 4



Communications

450 658-1066 poste 8



Régie intermunicipale de police

1 888 678-7000



Direction générale

450 658-1066 poste 5



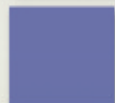
Urbanisme et aménagement du territoire

450 658-1066 poste 1



Travaux publics, génie et infrastructures

450 658-1066 poste 2



Loisirs

450 658-1066 poste 6



Incendie

450 658-8788

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Ville de Carignan

2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Téléphone 450 658-1066
Télécopieur 450 658-2676
info@villedecarignan.org
www.villedecarignan.org

www.villedecarignan.org

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:



Les Publications Municipales
1-877-553-1955